

Avis voté en plénière du 25 avril 2018

L'emploi des seniors

Déclaration du groupe des Professions libérales

Les seniors ont la côte ! Aussi bien auprès des dirigeants d'entreprises que des représentants des salariés qui, à la quasi-unanimité, estiment qu'ils sont la mémoire de l'entreprise et considèrent qu'ils sont plus fiables, plus autonomes et qu'ils transmettent des compétences.

Pourtant la réalité en France est toute autre : la moitié seulement des personnes entre 55 à 64 ans étaient actives en 2017.

Il y a eu de fortes évolutions contrastées durant les 40 dernières années, au gré des réformes :

– d'une part, nous sommes confrontés à un développement de l'inactivité des seniors en raison du chômage de longue voire de très longue durée, des départs à la retraite anticipés, conséquence des plans sociaux ou de l'invalidité ;

– d'autre part, le taux d'emploi des seniors progresse mécaniquement en raison des réformes successives des retraites qui ont conduit au report progressif de l'âge de départ à la retraite.

Cependant, les réformes passées et actuelles n'expliquent pas tout : certains seniors sont victimes de discrimination en raison de stéréotypes comme leur supposé surcoût, leur difficulté à être managé ou encore leur moindre capacité d'adaptation aux changements et mutations technologiques.

Les seniors sont, au contraire, une source de richesse pour nos entreprises car l'expérience professionnelle est une véritable richesse. Celle-ci doit non seulement être mobilisée au service de la création de valeur au sein de l'entreprise, mais également dans la transmission des savoirs professionnels et la formation des jeunes au sein des entreprises. À cet égard, le lien professionnel intergénérationnel doit être reconnu, et valorisé.

À ce titre, nous ne pouvons que nous réjouir de la place centrale des partenaires sociaux et des branches professionnelles au sein de cet avis puisqu'ils sont au cœur de 12 sur les 17 préconisations.

Nous souhaitons toutefois rappeler, une fois de plus, que le salariat ne résume pas l'activité professionnelle au regard des 2,8 millions de travailleurs non-salariés que comptait la France fin 2016, soit un emploi sur dix.

Or cet avis ne traite que de l'emploi des « seniors salariés ».

Domage, car ces emplois non-salariés sont une opportunité pour des seniors désireux d'évoluer et de contribuer au développement des entreprises de proximité.

Enfin, le groupe des professions libérales salue le rapporteur, Alain Cordesse, pour la qualité de son travail et l'écoute dont il a su faire preuve.

Parce que nos seniors constituent un atout pour nos entreprises et pour l'avenir de nos jeunes, et qu'il faut soutenir les initiatives concourant à leur maintien dans l'emploi, nous avons voté l'avis.